

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2022- 2028

PLAN D'ACTION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN



2022

SOMMAIRE

1	Le territoire de la Communauté d’Agglomération du Gard Rhodanien	3
2	Cadre d’élaboration du PCAET de l’Agglo	4
2.1	Cadre méthodologique réglementaire	4
2.2	Articulation avec d'autres documents, plans et documents	5
3	Processus de construction du PCAET.....	6
3.1	La gouvernance mise en place	6
3.2	Le calendrier de mise en œuvre du PCAET	10
3.3	La communication tout au long de la démarche	13
3.4	La concertation des acteurs	14
4	Le Plan d’action du PCAET	17
4.1	Construction concerté du plan d’actions	17
4.2	Articulation du plan d’action	17
4.3	Déclinaison des fiches actions	27
5	Un dispositif de suivi et d’évaluation.....	28
5.1	Le suivi : garder le cap sur les ambitions du PCAET	28
5.2	Les apports de l’évaluation	29
6	Table des figures	31

1 LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

D'une superficie de 633 km², le territoire de Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien se situe au Nord Est du département du Gard (30).

Issue de la fusion en 2013 de cinq Communautés de Communes (Rhône-Cèze-Languedoc, Cèze Sud, Valcèzard, Val de Tave et Garrigues Actives), de l'extension à trois communes (Lirac, Tavel et Issirac), elle a intégré, en 2017, la commune de St-Laurent des Arbres puis de celle de Montfaucon en 2018. Elle regroupe aujourd'hui 44 communes pour 73 922 habitants (Insee RP 2017).

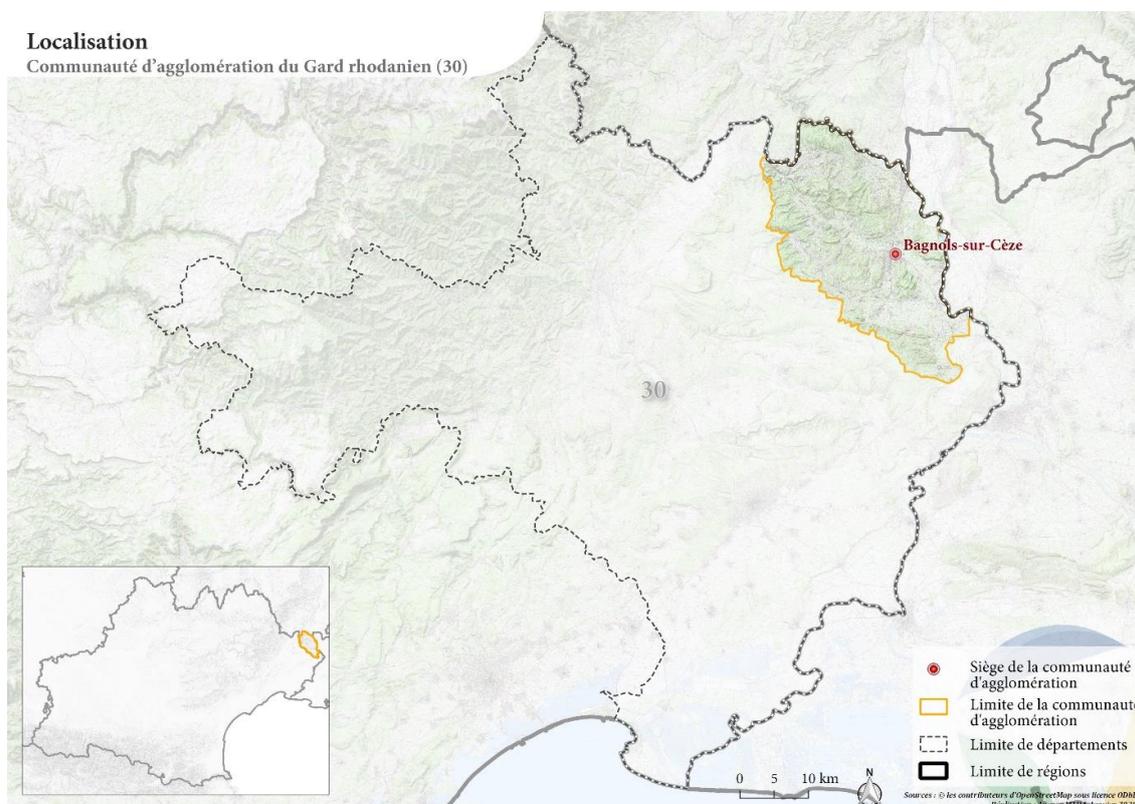


Figure 1 : Localisation de la Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien, source EIE MTD, 2020

Le territoire de l'Agglomération est marqué par la présence importante de milieux naturels (52 % de l'occupation des sols). Alternant plaines viticoles, massifs collinaires boisés, plateaux et gorges profondes, il présente une grande diversité paysagère, fortement structurée par les espaces naturels. L'Agglomération offre ainsi une qualité de cadre de vie attractive tant d'un point de vue démographique que touristique.

La Communauté d'agglomération couvre ainsi un territoire à la fois **urbain et rural**, organisé autour de 5 secteurs géographiques : trois secteurs à l'Est structurés autour des trois principaux pôles urbains du territoire et de la zone industrielle de l'Ardoise et deux secteurs à caractère rural à l'Ouest et au Nord du territoire.

2 CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET DE L'AGGLO

2.1 CADRE METHODOLOGIQUE REGLEMENTAIRE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET dans la suite du texte) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat » d'une collectivité sur son territoire.

Conformément aux attentes du législateur, la démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- ❖ Un état des lieux réalisé sur le territoire et portant sur :
 - ✓ Les émissions territoriales de gaz à effet de serre
 - ✓ Une analyse des **consommations énergétiques** du territoire
 - ✓ La présentation des **réseaux de transport et de distribution d'énergie**
 - ✓ Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques,
 - ✓ Une **évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone** et de ses possibilités de développement
 - ✓ Un état de la **production des énergies renouvelables** et une estimation du potentiel de développement de celles-ci ;
 - ✓ Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du **changement climatique** (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme...)

- ❖ La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des **objectifs sectoriels chiffrés** portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique

- ❖ Un **programme d'actions** qui définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.

- ❖ Un **dispositif de suivi et d'évaluation**

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'Air au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Le territoire de l'Agglomération du Gard Rhodanien n'est, à ce jour pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Cette thématique a donc été associée de manière transversale.

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité **tous les 6 ans**. La révision tous les 3 ans du bilan de gaz à effet de serre tel que prévu par la loi constitue une étape intermédiaire d'actualisation du Plan Climat.

Conformément aux articles L.122-4 à 5 et R.122-17 du code de l'environnement (modifié par le **décret n° 2016-1110 du 11 août 2016**), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) sont désormais soumis à **évaluation environnementale stratégique**. La réalisation de cette évaluation fait partie intégrante de la démarche d'élaboration du PCAET.

2.2 ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET DOCUMENTS

Tel que prévu à l'article L. 229-26, le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique réglementairement positionné à l'échelle des EPCI.

Cette démarche est un maillon indispensable dans la déclinaison de la stratégie nationale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Elle doit donc s'articuler avec l'ensemble des dispositifs stratégiques et opérationnels qui traite de près comme de long des thématiques énergies, air et climat.

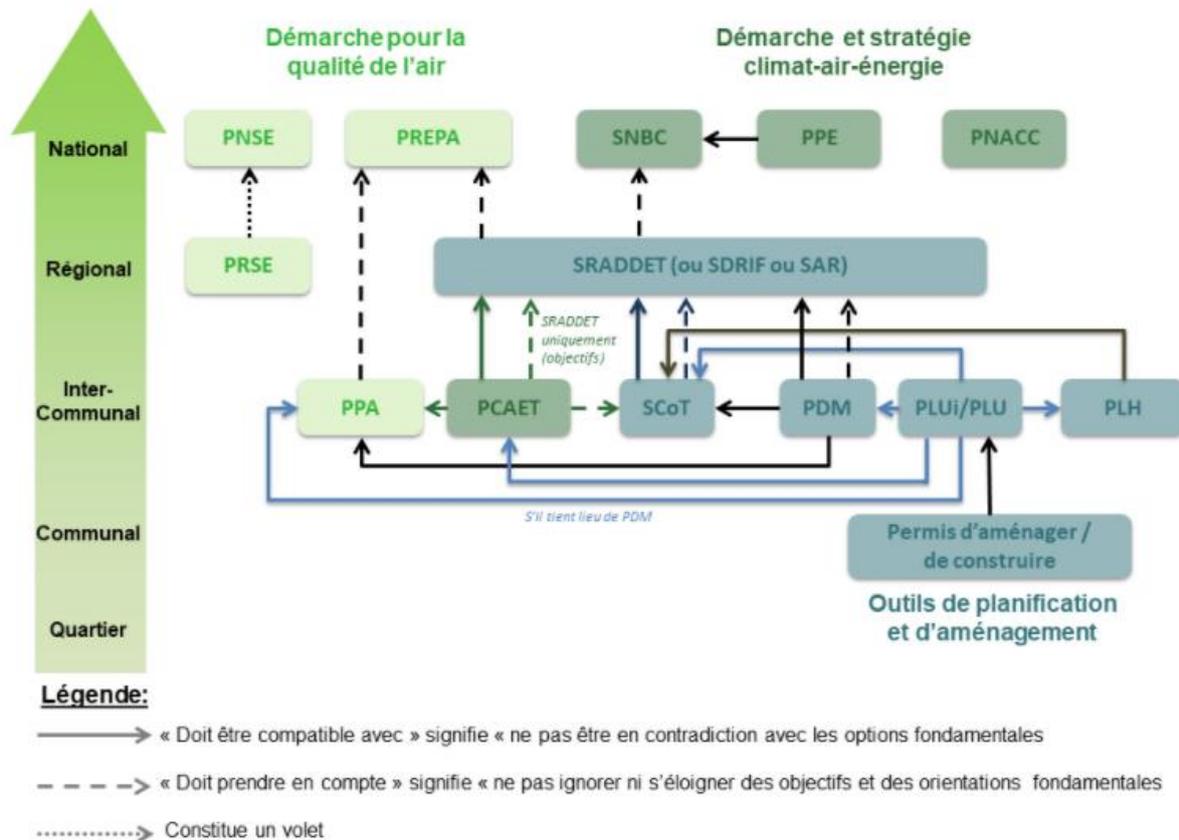


Figure 2 : Schéma d'articulation des outils de planification et documents d'urbanisme réglementaire, source ADEME 2021

Ainsi :

- Le PCAET doit être compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie (approuvé en décembre 2019).
- Le PCAET doit prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale Gard Rhodanien (SCoT), les objectifs du SRADDET et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
- Les PLU / PLUi **doivent être compatibles** avec le PCAET (ordonnance n° 2020- 745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, Plu et cartes communales)

- Le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PAA). **À noter que le territoire n'est pas concerné par un PPA.** La thématique de la qualité de l'air a été traitée de manière transverse dans le plan d'actions

Le rapport environnemental apporte des éléments sur la prise en compte de ces différents schémas et le lien avec le PCAET de l'Agglomération du Gard Rhodanien

Il est également à souligner que l'Agglomération a élaboré en parallèle son Projet de territoire. La cohérence entre les deux documents a été respectée.

3 PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PCAET

L'objectif de la mise en œuvre du premier PCAET de la collectivité s'inscrit dans la continuité des actions entreprises à différentes échelles par le territoire et ses collectivités.

Ainsi dès 2018, le territoire s'est engagé, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pont du Gard, dans un Contrat de Transition Écologique (CTE). Il est piloté par l'association Cleantech Vallée, et regroupe de nombreux acteurs du territoire.

Le CTE est organisé autour de **3 orientations stratégiques**, déclinées en 26 fiches-actions :

1. Faire du territoire du CTE une référence nationale dans le domaine des cleantech
2. Valoriser et maîtriser les ressources : dans la Cleantech Vallée, rien ne se perd, tout se transforme
3. Conforter la Cleantech Vallée comme démonstrateur d'écologie industrielle territoriale

3.1 LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

En 2019, l'Agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de communes Pont du Gard ont choisi de porter leur démarche autour d'une gouvernance commune. L'objectif étant de mettre en commun les différentes phases d'élaboration afin de pouvoir échanger sur leurs visions méthodologiques, techniques mais aussi politiques et enrichir les réflexions.

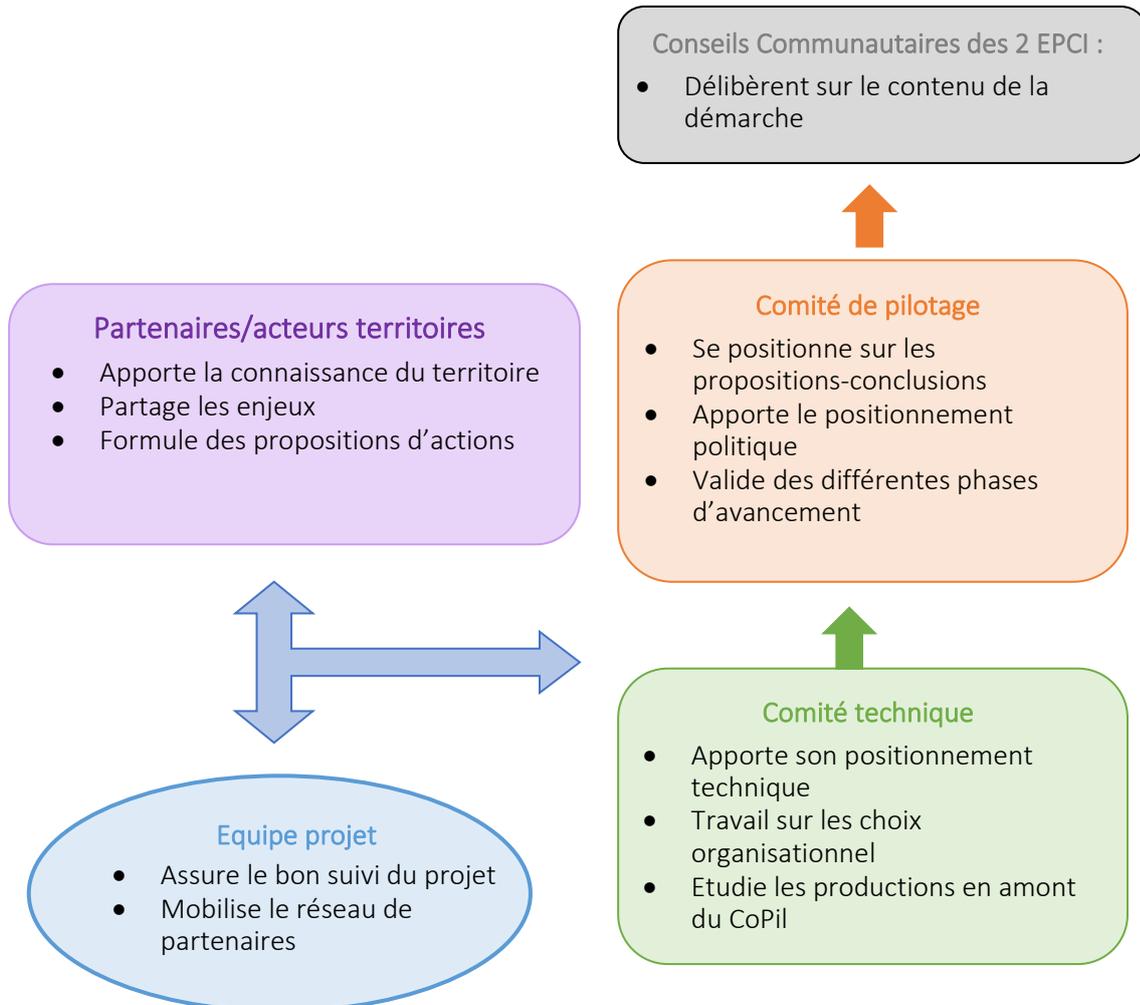
Ce choix fait écho à leur engagement mutuel dans le Contrat de Transition Écologique.

Répondant aux exigences réglementaires en matière de planification des politiques énergie Climat, l'Agglomération du Gard Rhodanien a souhaité construire une gouvernance commune et ainsi partager une culture en cohésion avec les spécificités de son territoire et les acteurs qui s'y investissent.

Elle doit permettre une montée, à la fois en connaissance et en compétences des principaux acteurs concernés, mais aussi doit rendre efficace la prise de décision en vue d'une validation finale de la démarche.

Son Plan climat a été élaboré comme un outil transversal permettant de faire le lien avec les démarches, politiques, projets en cours, tout en ouvrant les perspectives d'amélioration du territoire autour des enjeux énergétiques, climatiques et environnementaux.

SCHEMA DES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE :



↳ Comité technique (CoTech) - 6 réunions

Le Comité technique mutualisé a travaillé à l'élaboration du projet ainsi qu'à sa coordination. Cette instance apporte la connaissance technique nécessaire à la cohérence du projet. Elle assure le suivi et la validation méthodologique et technique du projet et exprime les besoins spécifiques du territoire et des collectivités. Ce comité était le garant de l'orientation et de la validation opérationnelle des étapes successives du projet. Il a préparé l'ensemble des éléments portés à validation du Comité de pilotage.

Il est composé comme suit :

CCPG

- La Directrice des Services Techniques, Carole TARQUIS
- Le chargé de mission Travaux et transition, Sacha CABANIS puis La chargée de mission Mobilité et aménagement du territoire, Emilie ANDORNO

Agglo Gard Rhodanien

- Le directeur du Pôle Aménagement, Daniel MICHEL
- La responsable service environnement, Marie JOLY

Partenaires

- Un représentant de la DDTM 30, Stéphanie CARCENAC
- Un représentant de l'ADEME, Christelle BEDES
- La directrice de la Clean Tech Vallée, Sophie ROCHAS

↳ Comité de pilotage - 5 réunions

Le Comité de pilotage a assuré le suivi et la validation stratégique de la mission d'étude ainsi que la cohérence politique avec le projet de développement du territoire.

Cette instance et ses représentants ont porté le projet auprès des instances décisionnaires : conseil communautaire/ conférence des maires.

Il se compose :

➔ Des élus (es)

CCPG

- Didier GILLES, VP Environnement Collecte et Valorisation de Déchets en charge du PCAET
- Philippe MARCHESI, VP Aménagement du Territoire et Ruralité
- Elisabeth VIOLA, VP Économie et Tourisme

Agglo Gard Rhodanien

- Michel COULLOMB, VP délégué à la collecte des déchets en charge du PCAET
- Claire LAPEYRONIE, VP déléguée aux mobilités et déplacements.
- Laurent NADAL, VP délégué au traitement des déchets.

- Béatrice LOISON, Conseillère déléguée développement durable.
- Raymond CHAPUY, Conseiller délégué risques majeurs
- Patrick PALISSE Conseiller délégué transition énergétique
- Nathalie FORGERON, Maire de Saint-Christol-de-Rodières
- Jennifer OBID, Conseillère municipale Bagnols-sur-Cèze

➔ Les techniciens du comité technique

➔ Des institutionnels associés :

- Un représentant de la DREAL, FARAUT Renée
- Un représentant de la Région, Bertrand PAGEAUT
- Un représentant du Département, Alexandra GUEZ

3.2 LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Le lancement du Plan Climat de l'Agglomération du Gard Rhodanien a été approuvé par délibération le 26 mars 2018 (délibération en pièce jointe).

Le PCAET s'est construit en six étapes :

1. La mission du bureau d'étude a démarré en juillet 2019 par le **cadrage** de la mission, étape préliminaire qui a permis d'organiser le déroulement de la démarche, de structurer la gouvernance et de se fixer un calendrier. La collectivité a fait le choix de se faire assister par les bureaux d'étude AD3E Conseil et MTDA (pour le volet Évaluation Stratégique Environnementale) tout au long de la mise en place du projet.
2. La seconde phase visait à construire une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du **Profil Climat Air Energie**. Ce périmètre de ce profil est le territoire. Il s'agit d'analyser les caractéristiques du territoire en matière de consommation d'énergies, de production d'énergies renouvelables et d'émissions de gaz à effet de serre. Les constats permettent d'identifier les enjeux climatiques et énergétiques spécifiques auxquels le territoire doit répondre.

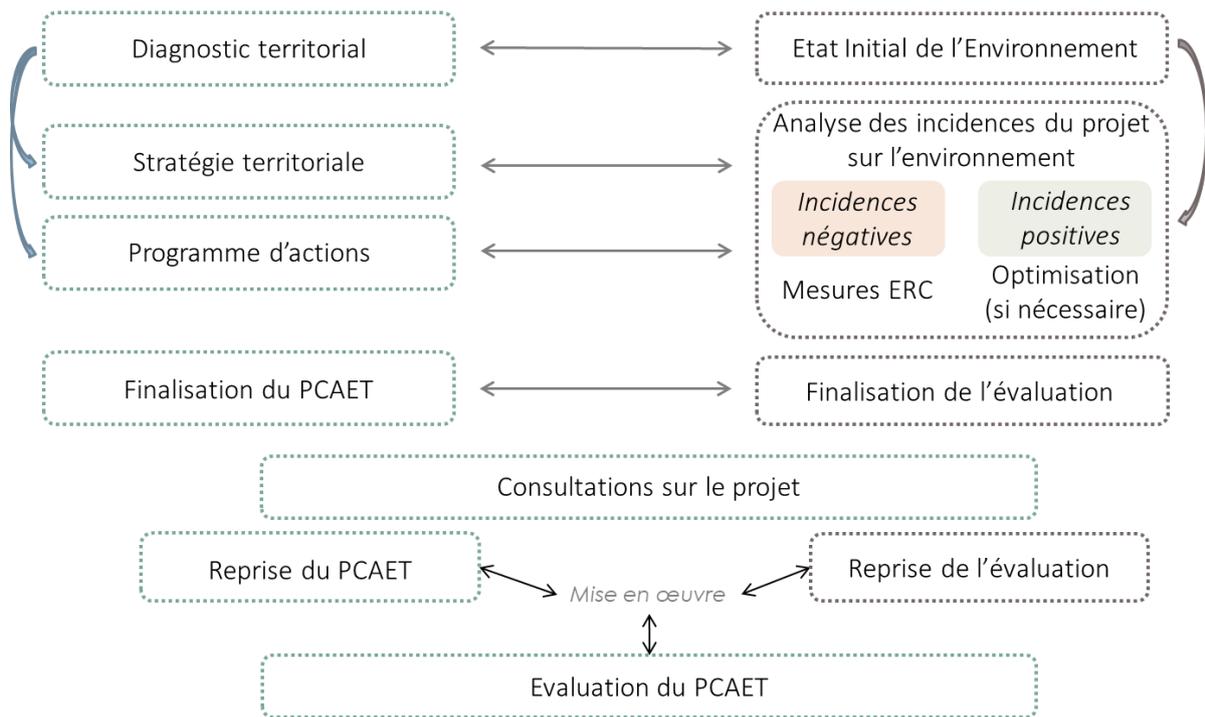
À noter qu'une 1^{ère} version provisoire a été élaborée début 2020. Cependant l'impact de la crise sanitaire n'a permis de finaliser et de présenter les éléments de diagnostic que fin 2020. Les diagnostics ont finalement été validés en Copil le 16 novembre 2020.

3. Le partage des constats issus du diagnostic ainsi que l'identification des enjeux jugés prioritaires a permis de préparer l'ossature du plan et de travailler à **une stratégie** à moyen et long terme. Deux séminaires élus ont été organisés en janvier 2021 et la stratégie a été validée le 25 février 2021.
4. Les propositions opérationnelles ont émané de l'ensemble des parties prenantes (agents, élus, partenaires, associations) au cours **d'ateliers de travail thématiques** (11 et 12 mai 2021). Elles ont permis d'élaborer le **programme d'actions pluriannuel**.
5. Enfin, la collectivité se dote d'outils qui doivent lui permettre de suivre les actions retenues mais aussi leurs impacts sur le territoire pour pouvoir les ajuster tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions. Elle devra également élaborer un rapport d'évaluation à mi-parcours et à la fin du programme et le mettre à disposition du public.

En parallèle, une **évaluation environnementale stratégique du PCAET a été menée**.

L'objectif de ce document est de questionner au fur et à mesure de son élaboration l'impact du programme sur les composantes environnementales du territoire afin d'aboutir à un programme le moins dommageable possible. Il s'agit d'une démarche itérative qui suit les différentes étapes d'élaboration du Plan Climat.

Les grandes phases des PCAET

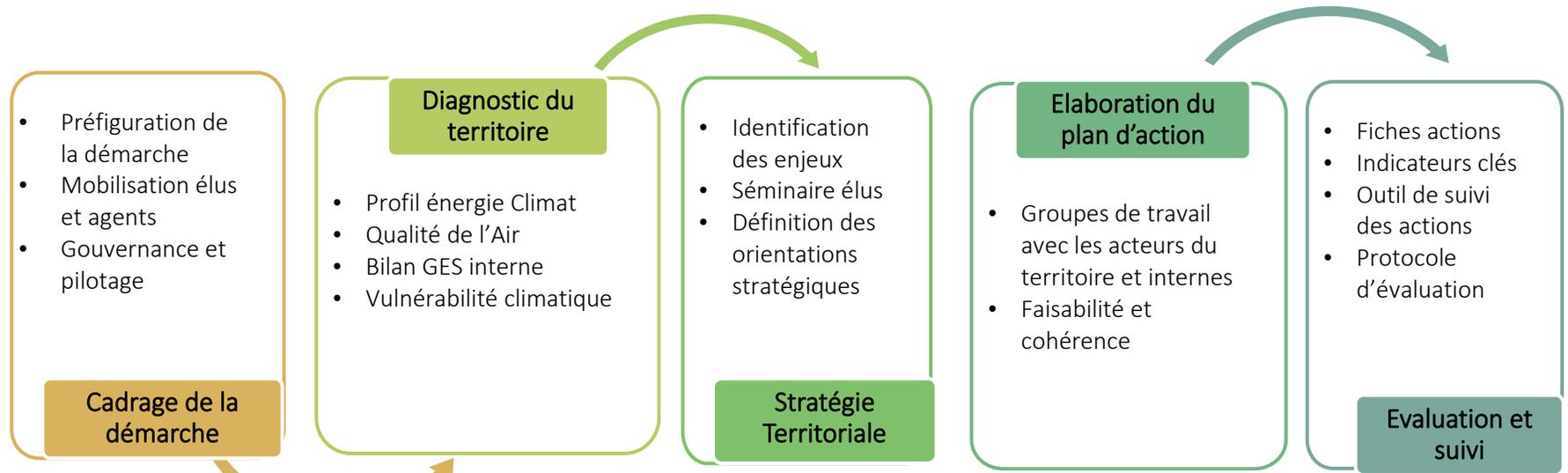


Dans un premier temps, un diagnostic environnement appelé **État initial de l'environnement** a été dressé en parallèle du diagnostic du PCAET. Il a permis de mettre en avant les enjeux environnementaux du territoire. Leur hiérarchisation est réalisée selon le croisement des sensibilités environnementales, des pressions générales et spécifiques associées et des incidences potentielles que le PCAET sera susceptible de provoquer sur la thématique environnementale considérée.

Les différents échanges, rencontres, temps de concertation durant la structuration du plan sont questionnés sous le prisme de ses enjeux. Il s'agit de notamment de souligner les **effets notables** du programme sur l'environnement et d'apporter les points de vigilances lors d'une **incidence potentiellement négative** (conflit d'usage, risques de pollutions, effet collatéral) est levée.

In fine, le programme d'actions est analysé sous la forme d'une grille d'incidences et d'éventuelles propositions de **mesures dites ERC** pour les Réduire, les Compenser ou les Éviter sont formulées.

L'ensemble de ce travail est décrit dans le rapport environnemental accompagnant le dossier.



Réunion de pilotage



Sept. 2019

Fev-2020. nov.- 2020

Janv. 2021

Mars 2021

Juin 2021

Oct. 2021

Rencontres/ateliers



Echanges mails/données



2 séminaires



4 ateliers



Agents



Partenaires/ citoyens



Elus

3.3 LA COMMUNICATION TOUT AU LONG DE LA DEMARCHE

L'Agglomération s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche auprès du grand public. Ainsi dès le début de la démarche, une page dédiée au Plan Climat a été créée sur le site internet de la collectivité.

<https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/plan-climat/>

Cette page décrit au fur et à mesure l'avancement de la démarche, les étapes d'élaboration et permet de diffuser les documents associés.

D'autre part, il a été possible de laisser une contribution tout à long de la démarche. Elle était réceptionnée et traitée en interne.

La communication sur la tenue des ateliers a été opérée via différents canaux.

- Le site internet de l'Agglomération a été enrichi d'un formulaire d'inscription ouvert à tous.
- Une page dans le journal mensuel de l'Agglomération "Direct Agglo" du mois de mai. Ce journal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.
- Une information a été diffusée au sein du magazine TV Sud du 24/04 au 7/05



Pour la participation interne, un article a été rédigé dans l'Info' Agglo, journal interne de l'Agglomération, distribué à tous les agents via leur feuille de paie.

Enfin, une invitation personnalisée a été envoyée par mail à l'ensemble des acteurs institutionnels et socioéconomiques, et aux acteurs locaux ayant notamment participé à l'élaboration du projet de territoire de l'Agglomération mené en parallèle.

3.4 LA CONCERTATION DES ACTEURS

La concertation est une composante essentielle de la démarche de Plan Climat.

Les différentes fonctions de la concertation sont les suivantes :

- > Faire émerger des représentations locales sur le changement climatique, partager une culture commune sur le changement climatique (**sensibilisation-information**) ;
- > Optimiser un projet par l'expérience et le recul sur les besoins exprimés (**aide à la décision**) ;
- > Faire adhérer au projet (**mobilisation collective**) ;
- > Créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment (**intégration sociale**) ;
- > S'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, partenaires) des enjeux et des mesures associés, facilitant ainsi leur mise en œuvre (**appropriation collective**).

Pour mobiliser et sensibiliser les acteurs aux enjeux énergie air climat, différents leviers ont été mobilisés au travers notamment :

- D'une remontée d'information régulière sur l'avancée du projet
- Une communication régulière sur les résultats des différentes phases d'élaboration du PCAET
- De différents temps d'échange et de partage « physique »

Si le programme est porté à l'échelle de l'Agglomération, cette dernière ne dispose pas de toutes les compétences ni moyens illimités pour le mettre en œuvre et répondre correctement à l'ensemble des enjeux du territoire.

C'est pour cela que la collectivité a souhaité aménager des temps d'échange et de travail avec tous ceux qui se sentent concernés par le sujet.

Ainsi dès le cadrage du projet, un profil des acteurs du territoire a été dressé. Complété tout au long de l'élaboration, il permet notamment d'identifier les personnes sollicitées pour les connaissances techniques, des personnes agissant sur le territoire sur les sujets en lien avec le PCAET ainsi que les partenaires techniques et financiers de l'Agglomération.

Positionnement des élus

Le séminaire des élus est un moment privilégié, d'échanges et de débats multi thématiques ayant pour but de questionner la **visée politique afin d'inscrire le territoire dans la transition énergétique et écologique**. Deux séminaires communs aux 2 EPCI se sont déroulés les 13 et 14 janvier 2021 en visioconférence sur une durée de 2 h 30.

Les séminaires sont des temps de prospection qui doivent permettre aux élus d'appréhender les constats issus du diagnostic (AFOM) et, si besoin, de compléter et d'affiner la formulation des enjeux air énergie climat du territoire.

L'objectif est de pouvoir échanger sur leur vision à moyen /long termes et de rechercher un consensus sur la hiérarchisation des enjeux et les objectifs à viser. Ces échanges donnent lieu à la formalisation de leur ambition pour le territoire permettant de répondre aux enjeux prioritaires identifiés.

Six thématiques ont ainsi été travaillées :

- ▶ Quelle transition énergétique pour l'**habitat** ?
- ▶ Comment engager l'**économie** dans la transition ?
- ▶ Comment anticiper et **adapter le changement climatique** ?
- ▶ Quel développement des **énergies renouvelables** sur les territoires ?
- ▶ Quelles **mobilités et déplacements** ?
- ▶ **Quelle exemplarité pour les collectivités** ?

La majorité des thématiques a été travaillée par 2 groupes. Chaque groupe de travail était composé de 6 à 9 élus.

Au total, 79 participants ont participé à l'élaboration du positionnement stratégie, soit 50 élus des 2 territoires confondus.

Ateliers de co-construction du plan d'actions

Afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, la concertation avec les partenaires et acteurs socioéconomiques a été menée sur deux temps différents.

Pour l'Agglomération du Gard Rhodanien, trois ateliers ont été organisés, en visio, les 11 et 12 mai 2021 autour des thématiques suivantes :

▶ **Atelier n°1 – Mardi 11 mai de 9h à 11h 30**

3 thématiques : Économie / Agriculture et Circuits courts/ Gestion des déchets et Économie circulaire

▶ **Atelier n°2 - Mardi 11 mai de 14h à 16h 30 :**

3 thématiques : Habitat et Bâtiment / Énergies renouvelables/ Aménagement durable et Eco-exemplarité

▶ **Atelier n°3 - Mercredi 12 mai de 9h à 11h 30 :**

3 thématiques : Biodiversité et Forêt / Ressource en eau / Mobilité Transport et Déplacements

Après le rappel des principaux éléments de diagnostic, de quelques données de cadrage, et des actions déjà existantes sur le territoire, les participants ont été invités à contribuer à la construction d'un plan d'actions réaliste sur le territoire.

Pour chaque problématique, les participants ont ainsi cherché à identifier individuellement :

- > Des propositions d'actions pour engager la transition énergétique, écologique et climatique sur le territoire
- > Les points forts, actions engagées par les uns et les autres pouvant présenter un point d'appui pour aller plus loin sur la thématique
- > Les problématiques / freins propres à la thématique sur le territoire

Puis l'objectif était de travailler 2-3 propositions d'actions et parvenir à les décrire opérationnellement (Quelle mise en œuvre ? pour qui ? par qui ? Avec qui ? ...).

Ces ateliers ont mobilisé 88 participants soit environ 55 personnes représentées. Au total, 36 propositions d'actions ont été formulées.

Toutes les personnes n'ayant pas pu participer à ces ateliers ou ayant des compléments à apporter ont été invitées à faire remonter leurs impressions, remarques et propositions d'actions auprès de la responsable du service Environnement Marie JOLY.

Au final, 4 contributions ont été collectées avec une vingtaine de propositions, prises en compte lors de la structuration du projet de plan d'actions.

L'ensemble des éléments de la concertation et des propositions formulées durant cette phase est compilé dans le **Livre Blanc de la Concertation** (en annexe)

4 LE PLAN D'ACTION DU PCAET

4.1 CONSTRUCTION CONCERTÉE DU PLAN D' ACTIONS

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2021-2026) pour engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique et pour la transition énergétique.

Les enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que les échanges techniques avec les partenaires tout au long de l'élaboration du projet et lors de temps de concertation ont permis de faire émerger l'ossature du plan d'actions.

Un préprogramme a été établi sur la base du socle stratégique proposé par les élus lors du séminaire de travail de janvier 2021 que les propositions formulées lors de la concertation du mois de mai sont venues alimentées.

Un travail de reformulation et de mise en cohérence de différentes actions a été réalisé au cours d'un comité technique avant présentation en comité de pilotage.

4.2 ARTICULATION DU PLAN D' ACTION

Le PCAET est une démarche que les élus ont souhaité mener en **transversalité** avec l'ensemble des politiques et des actions déjà engagées.

Ce premier plan d'actions s'inscrit dans la continuité des engagements et les opérations en cours ou à venir : Plan de Mobilité, guichet unique, PLPDMA, ...

Les choix des orientations se sont tout d'abord clairement orientés sur les secteurs prioritaires identifiés dans le diagnostic et des projets en cours et à venir.

In fine, le programme a été structuré autour des 4 ambitions et les 15 objectifs stratégiques sur lesquelles s'orientent les engagements du territoire. Au total, il se compose de 28 objectifs opérationnels déclinés en 50 actions.

AMBITION N°1 : POUR UN TERRITOIRE SOBRE EN ENERGIE

1.1 Se déplacer mieux et moins

L'Agglomération est l'autorité Organisatrice de la Mobilité de son territoire. Ce dernier, entre urbanisme et ruralité est très vaste. La stratégie de mobilité sur laquelle l'Agglomération est en train de travailler via son **Plan Mobilité** devra prendre en compte les solutions de déplacements très hétérogènes du territoire.

Cet objectif stratégique se caractérise par la pluralité des actions à engager pour être en capacité d'apporter des réponses aux enjeux multiples et parfois opposés du territoire (besoin de limiter les déplacements sur les principaux axes pendulaires mais aussi de développer les solutions pour les touristes).

Les aménagements à prévoir autour des gares de Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint Esprit (réouverture de la ligne ferroviaire entre Nîmes et Pont Saint-Esprit en passant par Avignon), et à plus long terme de Laudun l'Ardoise, seront l'occasion de créer des **pôles d'échange multimodaux** (Transports en commun, covoiture, vélo).

Elle entend inciter davantage à l'usage des modes de mobilités doux (marche à pied, vélo) en améliorant notamment les infrastructures et en développant les **pistes cyclables**.

Enfin, le territoire ouvre une réflexion avec les acteurs économiques pour concilier les besoins de **transports de marchandises** nécessaire aux différentes activités du territoire et réduction des émissions liés au fret.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire Encourager les mobilités douces Développer l'offre les transports en communs	1	Élaborer plan de mobilité
	2	Adapter les infrastructures en faveur des mobilités douces
	3	Réaliser les aménagements des pôles d'échanges multimodaux (PEM Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit)
	4	Pérenniser le transport à la demande
Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises Renforcer la politique du territoire pour le transport fluvial et ferroviaire de marchandises	5	Valoriser et diffuser les pratiques des entreprises
	6	Étudier la pertinence du développement des voies fluviales

1.2 Vivre et travailler dans des bâtiments performants

Pour réussir le pari de réduction engagé dans le secteur du bâtiment, les particuliers ont besoin de conseils sur l'ensemble des solutions techniques et des dispositifs financiers ainsi que d'accompagnement pour mener à bien leur projet de rénovation. Pour répondre à cet enjeu, l'Agglomération œuvre à la mise en place d'un **guichet unique**, en partenariat avec le CAUE, l'ADIL et l'Association Clean tech Vallée.

Le secteur économique a également un rôle à jouer. Il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs dont les entreprises peuvent bénéficier. L'objectif est de poursuivre le déploiement de l'information et du conseil pour que chacun puisse s'engager dans les objectifs fixés.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Massifier la rénovation énergétique des logements	7	Sensibiliser les particuliers à réduire leur consommation
	8	Structurer la mise en place d'un guichet unique
Encourager la rénovation énergétique du bâti industriel et tertiaire	9	Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels

1.3 Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie

L'Agglomération du Gard Rhodanien, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pont du Gard, fait partie des 136 territoires en France, retenus dans le programme national « Territoire d'industrie » qui vise à relancer l'activité industrielle. La poursuite et la dynamique du programme sont portées avec l'appui de l'association Clean Tech Vallée.

Objectifs opérationnels	N°	Actions - opérations
Inciter les entreprises vers la transition écologique	10	Poursuivre le Contrat de Transition Écologique et identifier de nouvelles actions à engager

AMBITION N°2 : POUR UN TERRITOIRE PLUS VERTUEUX

2.1 Consommer et produire localement

Dès 2014, l'Agglomération a travaillé sur la problématique alimentaire en participant au projet lauréat de l'appel à projet national « Plan National de l'Alimentation » initié par le Département du Gard.

Une enquête est en cours pour recenser les productions locales. Elle pourra alors définir les leviers dont elle dispose pour recentrer une consommation plus locale de ces produits. La réflexion portera d'une part sur les débouchés en restauration scolaire mais aussi sur la structuration des réseaux en circuit court (point de ventes, ...)

Les actions engagées avec l'Association GRISBI pour la valorisation des commerçants locaux seront également poursuivies

Enfin, une réflexion sera ouverte autour des filières biosourcées non alimentaire pour étudier les potentiels de structuration et de développement locaux.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Structurer une politique alimentaire sur le territoire	11	Participer activement dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Promouvoir l'économie de proximité	12	Poursuivre les actions engagées par le service Développement économique/ office des entreprises
	13	Accompagner l'implantation de filières biosourcées

2.2 Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère

Le territoire dispose d'une situation géographique favorable au développement de production d'énergie renouvelable. L'objectif de l'Agglomération est de participer à l'atteinte des objectifs que s'est fixée la Région Occitanie pour devenir Région à énergie Positive d'ici 2050. Elle entend cependant assurer une certaine maîtrise de ce développement notamment au regard des enjeux paysagers et environnementaux.

Le SCOT Gard Rhodanien intègre la prise en compte de ces préoccupations (Défi 3-4 « Tendre vers plus d'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables). Ce dernier oriente principalement la production d'énergie renouvelable sur la filière solaire en fléchant l'intégration de photovoltaïque vers les sites dégradés/ déjà imperméabilisés et l'intégration en toiture (notamment grandes surfaces commerciales, nouvelles constructions).

Il incite également à une « conversion des modes de chauffages vers des énergies plus durables (bois, géothermie, solaire thermique) ».

La dynamique industrielle engagée au profit des Cleantech est un atout pour l'étude d'opportunités de développement de l'hydrogène sur le territoire.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Appuyer le développement du solaire thermique et/ou photovoltaïque en accord avec les spécificités du territoire	14	Déployer les outils d'informations nécessaires autour du solaire
Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire	15	Effectuer un bilan détaillé par filière de production
	16	Mener une réflexion sur le développement d'une filière méthanisation
	17	Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire
	18	Favoriser l'usage du bois énergie sur le territoire

2.3 Tendre vers un territoire zéro déchet

Par sa compétence collecte et gestion des déchets, l'Agglomération s'est engagée en 2018 dans une démarche Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage. Pour poursuivre les actions menées, elle souhaite structurer son **Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. L'objectif est de parvenir à réduire de 17% les déchets ménagers et assimilés en travaillant à la réduction de la production des déchets mais aussi à une meilleure valorisation (bio déchets notamment) et par l'identification de filières de réemploi (création d'une matériauthèque).

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Réduire la production de déchets du territoire de 17%	19	Élaborer et mener le Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
	20	Mettre en place la tarification incitative
	21	Organiser la gestion des biodéchets
	22	Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de solutions zéro déchets
Améliorer la réutilisation et le réemploi	23	Créer une structure pour le réemploi des matériaux / produits
	24	Déployer les actions Eco Défi (CMA) auprès des commerçants/ artisans

2.4 Développer l'économie circulaire

L'économie circulaire est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières...

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Animer le déploiement de l'économie circulaire	25	Mener des actions pédagogiques autour de l'économie circulaire auprès des moyennes et petites entreprises
	26	Assurer la montée en compétences des acteurs sur l'économie circulaire (EIT)

AMBITION N°3 : POUR UN TERRITOIRE PRESERVE ET RESILIENT

3.1 Gérer durablement les espaces naturels

Les **ressources naturelles** sont une véritable richesse pour le territoire. L'Agglomération a un rôle à jouer dans la sensibilisation et dans l'approfondissement des connaissances autour de la biodiversité.

Si de nombreuses études existent en la matière, leur mise en commun est nécessaire pour approfondir les connaissances de chacun. « On protège mieux ce qu'on connaît ».

Le Scot a identifié les zones des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à préserver, renforcer ou restaurer. L'objectif est de pouvoir intégrer ses orientations dans les documents d'aménagement et d'urbanisme.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs	27	Mettre en place un programme de sensibilisation à destination des particuliers
	28	Réaliser un atlas de la biodiversité (ABC)
	29	Accompagner la réalisation des action de gestion de la forêt domaniale de Valbonne
	29 bis	Réviser le document d'objectifs du Natura 2000 Forêt de Valbonne
	30	Intégrer la biodiversité et la forêt dans les documents d'urbanisme, planification territoriale

3.2 Maîtriser la ressource en eau

En matière d'adaptation au changement climatique, l'orientation prioritaire porte sur la préservation de la ressource en eau tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Cela passera par la sensibilisation de l'ensemble des acteurs et par une meilleure coordination des acteurs du secteur.

L'Agglomération du Gard rhodanien a pris les compétences Eau Potable, Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines au 1er janvier 2020.

Elle souhaite ainsi se doter de schémas directeurs qui lui permettront de détailler sa stratégie à moyen et long termes et d'intégrer la protection qualitative et quantitative de la ressource.

Le bassin versant de la Cèze étant classé comme déficitaire, les efforts à engager notamment sur le niveau de prélèvements sont donc importants. Le Syndicat Mixte AB Cèze s'est doté en 2018 d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Il définit à la fois la stratégie de gestion équilibrée de la ressource et le plan d'actions concrètes (travaux, gouvernance locale de l'eau...). Sa mise en œuvre s'inscrit donc dans les objectifs du PCAET pour la protection de la ressource en eau.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Maîtriser les besoins en eau potable	31	Élaborer un schéma directeur de la gestion en eau potable
	32	Déployer des actions de sensibilisation à une meilleure gestion de l'eau
	33	Suivre la mise en œuvre des actions du Plan de Gestion de la Ressource en d'eau

Maintenir de la qualité de l'eau sur le territoire	34	Élaborer un schéma directeur de l'assainissement
--	----	--

3.3 Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers

Le territoire du Gard rhodanien concentre environ 25 000 ha de surfaces agricoles, soit l'équivalent de 46 % de sa superficie totale. La majorité des cultures sont orientées vers la vigne et l'olivier. Les cultures à haut rendement sont concentrées à l'Est du territoire, sur la vallée du Rhône et de la Cèze (de Saint-Julien de Peyrolas à Vénéjan).

Bien que ce territoire agricole soit très peu irrigué, il commence à subir les pressions des changements climatiques qui se font de plus en plus sentir. Le PCAET a vocation à accompagner le secteur agricole dans la prise en compte de ces évolutions et des adaptations des pratiques de chacun (limitation de l'usage de l'eau, réduction de l'usage des pesticides, ...).

Un autre pan très important de cet objectif est de pouvoir renforcer les actions en faveur de la séquestration carbone dans les secteurs agricoles et forestiers.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques agricoles	35	Former les agriculteurs et essayer les bonnes pratiques
	36	Développer des potagers collectifs et sensibiliser aux pratiques alternatives : agroforesterie, permaculture...
Essaimer les pratiques plus résilientes et les projets pour améliorer la séquestration carbone	37	Informer/ sensibiliser à l'évolution des cultures en lien avec le changement climatique
	38	Faire connaître le label bas Carbone et valoriser les projets menés

3.4 Développer le tourisme durable

Par la beauté de ses grands paysages (grands massifs boisés et terres viticoles), le territoire du Gard rhodanien jouit d'un cadre de vie qualitatif qui fonde le socle de l'attractivité touristique.

Cette activité importante pour l'équilibre économique de territoire est cependant source de pression (ressource en eau, biodiversité, déchets, ...).

L'Agglomération souhaite pouvoir structurer une offre de tourisme vertueuse ciblée sur le tourisme de pleine nature et d'eau. Via sa compétence Développement économique, l'Agglomération accompagne les professionnels du territoire.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Définir le Tourisme durable sur le territoire	39	Accompagner les acteurs du tourisme durable et du commerce de proximité

3.5 Renforcer la culture du risque

Le territoire est très exposé à des événements météorologiques automnaux extrêmes et répétés. La prise en compte de l'évolution potentielle des risques naturels (inondations et feux de forêt en premier lieu) en lien avec le changement climatique est primordiale.

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agglomération a pris la compétence Pluvial urbain. L'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales prendra en compte l'impact du changement climatique sur les risques liés aux inondations dues aux phénomènes de ruissellement.

D'autre part, c'est l'ensemble des acteurs du territoire (particuliers compris) qui doit être sensibilisé à l'impact de l'imperméabilisation des sols et aux solutions d'écoulement des eaux, ainsi qu'au bon entretien des parcelles forestières afin de prévenir efficacement la propagation des incendies.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Maîtriser le ruissellement pluvial dans les zones aménagées	40	Élaborer un schéma de la gestion des eaux pluviales
	41	Sensibiliser les acteurs de l'aménagement la prise en compte du risque inondation (et de l'évolution de ces aléas en lien avec le changement climatique)
Prévenir autant que possible le risque feux de forêt	42	Mettre les outils à disposition des particuliers pour l'entretien de leur parcelle forestière

AMBITION N°4 : POUR DES COLLECTIVITES ECO EXEMPLAIRES

4.1 Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable

La thématique de l'aménagement du territoire est primordiale pour réussir la transition énergétique et écologique du territoire. Elle est transverse à l'ensemble des thématiques traitées dans le PCAET et se retrouve dans plusieurs actions présentées dans les autres objectifs.

L'Agglomération a donc souhaité en faire un axe de travail à part entière.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents de planification territoriale	43	Rédiger un cahier de préconisations environnementales
	44	Accompagner les communes membres à mettre en adéquation leur PLU avec les objectifs PCAET

4.2 Faire vivre le plan Climat

Pour mettre en œuvre toutes ces actions, l'Agglomération devra être en mesure de poursuivre la dynamique mise en place en interne et avec ces partenaires. Cela passe à la fois par une communication régulière de l'avancement du PCAET mais aussi par la consolidation de la gouvernance pour être capable de l'évaluer.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Améliorer le partage d'expérience autour des pratiques éco exemplaires	45	Mener des actions de communication sur les actions Plan Climat
Construire un réseau de partenaires investis dans le Plan Climat	46	Associer le conseil de développement dans le processus de suivi et d'évaluation du PCAET
	47	Mettre en place un groupe de travail interne pour poursuivre les réflexions sur l'intégration des enjeux/objectifs PCAET au sein des compétences Agglo

4.3 Construire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités

Les collectivités, l'Agglomération en tête de file, souhaite structurer les leviers dont elles disposent en interne pour s'inscrire dans la transition énergétique et écologique. Leur exemplarité est essentielle pour embarquer un maximum d'acteurs dans cette voie.

La performance énergétique est un enjeu clé pour cette collectivité. Cela passera notamment par la rénovation de son patrimoine bâti grâce à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement pour ces bâtiments.

Le levier de la commande publique responsable est également exploré grâce à la mise en place de marchés mutualisés notamment.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Améliorer et promouvoir la performance énergétique du bâti public	48	Élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour le patrimoine Agglo
Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités	49	Mettre en place des actions de commande publique groupée
	50	Proposer un AMI Photovoltaïque, ombrières et toitures, pour bâtiments communaux et communautaires
	51	Engager et développer un renouvellement des flottes de véhicules publics (communes/Agglo) par des véhicules à moindre émission
	52	Sensibiliser les communes à l'arrêt de l'éclairage public nocturne
	53	Intégrer les écogestes dans le fonctionnement interne des collectivités

4.3 DECLINAISON DES FICHES ACTIONS

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET a fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif et qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Présentation du contexte de l'action et lien avec les thématiques PCAET

Résultats attendus qualitatifs et quantitatifs

Etapes de mise en œuvre de l'action, calendrier

Pilotage politique et technique

Détails des coûts prévisionnels

Indicateurs de suivi et de réalisation

Incidences potentielles sur l'environnement et mesures correctives préconisées

Gains énergétiques et GES attendus

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

FA n°19	Élaborer et mener le Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)			
Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet			
Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	Labellisée Territoire zéro déchet zéro gaspillage, l'Agglo du Gard rhodanien a souhaité lancer son programme local de prévention des déchets d'une durée de 6 ans. Il s'applique aux déchets ménagers assimilés et concerne les Ordures Ménagères Résiduelles, les collectes sélectives, les encombrants, les déchets verts, les déchetteries mais également les Déchets d'Activités Économiques, les déchets du BTP.	Effets sur : <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input checked="" type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input checked="" type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation		
Objectifs visés/ Résultats attendus	Réduction de 17 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2019 et 2027			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Étapes opérationnelles		Calendrier		
Réalisation un diagnostic du secteur des déchets et identification des enjeux du territoire		Novembre 2020 – mars 2021		
Création de la CCEs (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi)				
Organisation d'ateliers collaboratifs avec les acteurs du territoire		Mai 2021		
Réalisation et validation des fiches actions (objectif, calendrier, budget prévisionnel)		Juillet – octobre 2021		
Validation du PLPDMA pour une durée de 6 ans avec évaluation annuelle		Décembre 2021		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : chef de service gestion et prévention des déchets		ADEME, Région Occitanie, Associations locales, chambres consulaires, établissements scolaires, bailleurs sociaux		
COÛTS PREVISIONNELS				
- Coût Prévisionnel (HT) Bureau d'étude : 19 212,50 € HT (fonctionnement) Actions sur 6 ans : en cours d'établissement avec les fiches actions - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) : ADEME, Région Occitanie, autofinancement				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	En cours d'établissement avec les fiches actions (suivi des tonnages, ratios, taux d'évitement...)			
Indicateurs de résultats	Ratio DMA (objectif : 644 kg / hab.an en 2027)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
	550 tCO2e	98 tCO2e	-	-

5 UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les articles R.229-51 à R.229-56 du code de l'Environnement intègre le suivi et l'évaluation d'un démarche PCAET au cours de sa mise en œuvre :

« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire, et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. **Après trois ans d'application**, la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'un suivi de la démarche et des actions, et d'une évaluation régulière pour permettre d'identifier les points d'amélioration et d'ajustements.

Objectifs du suivi et de l'évaluation :

- ✓ Le suivi de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial ;
- ✓ Le suivi de la consommation des budgets ;
- ✓ Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions (indicateurs quantitatifs et qualitatifs) ;
- ✓ L'amélioration de la démarche de Plan Climat (pertinence des objectifs, cohérence des moyens mis en œuvre, réajustement des actions, etc.).
- ✓ L'Évaluation de l'impact du programme sur le territoire et ses acteurs

5.1 LE SUIVI : GARDER LE CAP SUR LES AMBITIONS DU PCAET

On peut mettre en avant 5 points essentiels à la mise en œuvre du suivi du PCAET :

1. Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
2. S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
3. Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
4. Partager les expériences et les résultats ;
5. Mettre en place un suivi d'avancement des actions.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation « sur mesure », par la définition d'indicateurs de suivis adaptés au territoire. Les indicateurs sont constitués de données, voire d'unités, claires et précises qui correspondent aux résultats d'une opération.

La remontée d'informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont donc nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre du suivi. Notons que des temps de bilan et d'ajustement seront indispensables pour connaître l'avancée des objectifs et prendre les décisions techniques et politiques afférentes.

Cela nécessite une **organisation au sein de la collectivité** (chef de projet dédié, équipe projet ou comité de pilotage, etc.) pouvant se formaliser dans la construction d'une feuille de route pour la mise en œuvre du PCAET.

Pour réaliser ce suivi, l'Agglo Gard Rhodanien a mis en place les outils nécessaires :

- Le suivi des fiches actions par les porteurs de projet (référénts techniques et référénts politiques) ;
- La centralisation des informations auprès du chargé de mission Plan Climat ;
- Le renseignement d'un outil Excel associé à un guide de suivi et d'évaluation :

Orientations stratégiques	n°	Axes opérationnels	Propositions d'actions	PILOTE	CALENDRIER						AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
					2021	2022	2023	2024	2025	2026			Budget prévisionnel	Part subventionnable	Budget consommé
AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie															
Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire	1	Élaborer plan de mobilité	Réaliser un diagnostic	Agglo Gard Rhodanien	X						En cours				
			Proposition de deux ou trois scénarios	Agglo Gard Rhodanien		X							50 000,00 €	25 000,00 €	
			Faire des choix stratégiques pour le	Agglo Gard Rhodanien		X									
Encourager les mobilités douces	2	Adapter les infrastructures en faveur des mobilités douces	Généraliser des jalonnements cyclables en assurant notamment les connexions entre ville/village et pôle d'activité (Bagnots, Laudun, ...)	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X				150 000,00 €		
			Installer massivement des garages/parking	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Augmenter le nombre d'accueil vélo auprès	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Sécuriser les routes pour favoriser la pratique	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Dispositifs d'aide à l'achat/réparation du vélo	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
Transférer les investissements prévus pour l'infrastructure routière vers la mobilité douce	Agglo Gard Rhodanien					X	X								

Figure 3 : Visuel du tableau de suivi des actions et des indicateurs mis en place en interne

Le tableau de bord pourra être étoffé et alimenté progressivement en fonction des besoins de la collectivité. **Il a vocation à devenir un outil de pilotage de la démarche.**

5.2 LES APPORTS DE L'ÉVALUATION

Dans une démarche aux multiples actions et ramifications, l'évaluation va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. **L'évaluation permet de crédibiliser et de légitimer le Plan Climat à travers les gages de transparence apportés par l'analyse extérieure.**

L'évaluation permet :

- ✓ De dégager les clés de réussite (à valoriser), les difficultés (à anticiper ou contourner), les erreurs (à ne pas reproduire) ;
- ✓ De renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes ;
- ✓ D'apprécier la qualité de la concertation et de la mobilisation.

Pour la mise en œuvre de son premier PCAET, il est proposé de structurer la réflexion évaluative autour de l'atteinte ou non de 3 questions évaluatives

- Le PCAET a-t-il permis de Faire naître une dynamique autour de la transition énergétique ?
- Les résultats obtenus sont-ils jugés satisfaisants ?
 D'un point de vue quantitatif ?
 D'un point de vue qualitatif ?
- Les résultats obtenus sont-ils efficaces face aux enjeux du changement climatique ?

La grille ci-dessous détaille les critères (ce qui permet de juger si ce qui est fait, a réussi, avancé ou non) et les indicateurs (ce qui permet de mesurer le niveau de satisfaction d'un critère) associés.

Objectifs	Critères	Indicateurs
Faire naître une dynamique autour de la transition énergétique	La connaissance des enjeux par les différents acteurs (citoyens, acteurs socio-économiques, agents, élus, ...) La mobilisation des acteurs Le passage à l'acte	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des différentes parties prenantes (questionnaire <i>externe</i>) • Émulation <i>ressentie</i> (questionnaire <i>interne</i>) • Nombre de participants à différentes actions/ réunion
Mesurer les résultats obtenus (sur quelques actions phares)	La réalisation des actions <i>Le niveau de satisfaction des pilotes</i> <i>Le niveau de satisfaction des bénéficiaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions menées • Nombre d'actions suivies et/ou évaluées • Taux d'atteinte des objectifs fixés • Retour qualitatif des pilotes/ des bénéficiaires
Définir l'efficacité du PCAET	Les objectifs fixés sur du moyen et long termes (GES, Energie, production EnR) Le budget alloué	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des émissions GES • Évolution des consommations d'énergie • Production d'énergie renouvelable • Taux de couverture des besoins

Figure 4 : Grille évaluative proposée

6 TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien, source EIE MTDA, 2020 .	3
Figure 2 : Schéma d'articulation des outils de planification et documents d'urbanismes réglementaire, source ADEME 2021	5
Figure 3 : Visuel du tableau de suivi des actions et des indicateurs mis en place en interne	29
Figure 4 : Grille évaluative proposée	30

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le



ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE